

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU 10 JUIN 2021 A 18 H 00

**Présidente de séance** : Sylvie BARRIEU VIGNAL

**Présents** : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Sandra REBEROL ; Halima BAHY ; André GONZALEZ ; Bachra BEJAOUY ; Martine CŒUR ; Véronique JANIN ; Mickaël JEANNOT ; Mélanie TRON ; Cyril PIZZUTO ; Josette CHARAVEL ;

**Procuration** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Véronique JANIN  
-----

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 h 00.

## **1/ INSTALLATION DES MEMBRES DU CCAS ET ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

### **Installation des membres du CCAS**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie BARRIEU VIGNAL qui procède à l'installation des membres du CCAS.

Sont ainsi nommées :

- Madame REBEROL Sandra
- Madame BAHY Halima
- Monsieur GONZALEZ André
- Madame BEJAOUY Bachra
- Madame COEUR Martine
- Madame JANIN Véronique
- Monsieur JEANNOT Mickaël
- Madame TRON Mélanie
- Monsieur PIZZUTO Cyril
- Madame CHARAVEL Josette

### **Election d'un vice-Président**

Madame la Présidente informe l'assemblée que, conformément à l'article 123-6 alinéa 2 et des articles R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Président. Il rappelle les modalités de l'élection et le rôle du Vice-Président.

Chaque administrateur ; qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Le Vice-Président préside les séances du CCAS en l'absence du Président, à ce titre :

- Il ouvre la séance, procède à l'appel des membres, constate le quorum (et éventuellement prononce l'ajournement et le report de la séance si le quorum est insuffisant),
- Il fait approuver le compte-rendu de la séance précédente, accorde la parole, dirige les débats et veille à ce qu'ils portent sur les questions effectivement soumises au conseil (au regard de l'ordre du jour établi),
- Il accorde le cas échéant des suspensions de séance en en fixant la durée et en y mettant fin, met au vote les propositions et délibérations, opère le décompte des voix, proclame les résultats des scrutins et
- Il prononce la clôture de la séance.

Madame la Présidente invite les administrateurs qui le souhaitent à présenter leur candidature, et à procéder au vote.

Madame Sandra REBEROL se porte candidate.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

– Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	11
– A déduire (bulletins nuls ou blancs) :	0
– Suffrages exprimés :	11
– Nombre de voix obtenu par Mme Sandra REBEROL,	11

Le Conseil d'Administration désigne Mme Sandra REBEROL en qualité de Vice-Présidente du CCAS.

**Voté à l'unanimité – 11 voix pour**

## **2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Voté à l'unanimité – 11 voix pour.**

### 3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil d'administration réuni sous la Présidence de Mme Sylvie BARRIEU VIGNAL délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

#### RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2020

		Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
<b>DEPENSES</b>	<b>Budgétaires</b>	0,00	13 775,00	0,00
	<b>Emises</b>	0,00	7 025,32	0,00
<b>RECETTES</b>	<b>Budgétaires</b>	0,00	13 775,00	0,00
	<b>Emises</b>	0,00	7 849,00	0,00
	<b>Résultat Total de L'Exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>823,68</b>	<b>823,68</b>

#### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE C.C.A.S Exercice 2020

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultat de L'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	5 388,31	0,00	823,68	6 211,99
<b>TOTAL</b>	<b>5 388,31</b>	<b>0,00</b>	<b>823,68</b>	<b>6 211,99</b>

Mme Sandra REBEROL précise au Conseil d'Administration que le compte administratif de l'exercice 2020 est conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du C.C.A.S. de St Laurent des Arbres.

**Voté à l'unanimité – 11 voix pour.**

#### **4/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Madame Sandra REBEROL propose et présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2021.

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 18 770,00 €.

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 0.00 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré **APPROUVE** le budget 2021.

**Voté à la majorité – 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention.**

#### **5/ SUBVENTION FNATH**

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'administration d'un courrier reçu de la FNATH sollicitant une subvention pour l'année 2021. Cette subvention permettrait d'apporter un soutien financier à cette association représentée localement dans le cadre de ses participations et de ses actions menées envers les accidentés de la vie.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,  
La Commission,

➤ **DECIDE** de verser la somme de 100 € pour l'année 2021 à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, Alès.

➤ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, à l'article 6574.

**Voté à l'unanimité – 11 voix pour.**

#### **6 AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE**

Madame Sandra REBEROL expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre à sa charge :

- L'achat de 8 bons d'une valeur faciale de 11 € (soit 88 €) à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées à l'article 6562.

Une proposition d'aide individuelle lui sera proposée afin de l'aider dans ses démarches.

**Voté à l'unanimité – 11 voix pour.**

#### **7 AIDE A PERSONNE EN DIFFICULTE**

Madame Sandra REBEROL expose aux membres de la Commission Administrative qu'il convient de venir en aide à une personne en grande difficulté financière et fait part de sa situation.

La Commission Administrative après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre à sa charge :

- L'achat de 2 bons d'une valeur faciale de 15 € (soit 30 €) ; renouvelable une fois, à la Boutique alimentaire et sociale de Roquemaure au bénéfice d'une administrée.
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées à l'article 6562.

Il lui est proposé de se rapprocher d'une assistante sociale et des services spécifiques de la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

**Voté à l'unanimité – 11 voix pour.**

**DIVERS**

Préparation de la semaine bleue :

La prochaine réunion est fixée le mercredi 8 septembre 2021 a 18h30

La séance est levée à 19h30

**La Président de séance**



**Sylvie BARRIEU VIGNAL**